

Nouvelles pratiques sociales



Vers de nouvelles solidarités : Développement et Paix en Afrique

Gabrielle Lachance

Volume 4, numéro 1, printemps 1991

Coopération internationale : nouveaux défis

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301116ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301116ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lachance, G. (1991). Vers de nouvelles solidarités : Développement et Paix en Afrique. *Nouvelles pratiques sociales*, 4(1), 51–63.
<https://doi.org/10.7202/301116ar>

Résumé de l'article

Le mandat d'éducation et de développement de Développement et Paix confère à cet organisme une spécificité puisque cela l'a obligé à doubler l'institution d'un mouvement de bénévoles. Répandu à la grandeur du pays, ce mouvement social s'avère une force de changement dans son milieu d'implantation et au sein de l'organisation. Dès l'origine, l'organisme a basé son travail de développement sur le partage des responsabilités. Cependant, cet idéal de solidarité a trouvé difficilement une pratique concordante. Ce n'est que dernièrement qu'il s'est concrétisé dans un partenariat qui demande encore à être précisé.



Vers de nouvelles solidarités: Développement et Paix en Afrique

*Gabrielle LACHANCE
Développement et Paix*

Le mandat d'éducation et de développement de Développement et Paix confère à cet organisme une spécificité puisque cela l'a obligé à doubler l'institution d'un mouvement de bénévoles. Répandu à la grandeur du pays, ce mouvement social s'avère une force de changement dans son milieu d'implantation et au sein de l'organisation. Dès l'origine, l'organisme a basé son travail de développement sur le partage des responsabilités. Cependant, cet idéal de solidarité a trouvé difficilement une pratique concordante. Ce n'est que dernièrement qu'il s'est concrétisé dans un partenariat qui demande encore à être précisé.

Lorsqu'en 1967, les évêques du Canada fondèrent l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP) – plus connue sous l'appellation Développement et Paix –, ils lui confièrent un mandat à double volet: promouvoir «la coopération internationale pour le développement socio-économique des nations pauvres» (CCC, 1968) et assurer «un véritable effort collectif d'éducation» (CCC, 1966: 5). Ce mandat lui confère en quelque sorte sa spécificité puisque cela l'a obligé à doubler l'institution d'un mouvement de bénévoles répandus à la grandeur du pays. C'est en tant que mouvement social qu'il devient une force de changement dans son milieu d'implantation et au sein de l'organisation.

Tout en demeurant le même jusqu'à ce jour, le mandat a évolué quantitativement et qualitativement au cours des ans et continue d'être l'objet de questionnements de la part des membres, des bénévoles et du personnel. La plupart croient que pour assurer un développement véritable, de nouvelles solidarités s'imposent, qui vont au-delà du traditionnel appui à des projets ponctuels. À leurs yeux, la conjoncture économique et politique exige des alliances mieux définies entre les ONG et les mouvements populaires des deux hémisphères ainsi que la mise en lumière des liens qui existent entre les situations de pauvreté du Sud et du Nord.

Cet article veut rendre compte de l'évolution de la pensée et de l'action de Développement et Paix face à cette problématique, en prenant comme champ d'observation le continent africain. Après une analyse sommaire de la notion et de la pratique du développement qui ont prévalu au cours des deux premières décennies de son existence, nous mesurerons l'ampleur des changements qui ont pris forme lors des célébrations du 20^e anniversaire de fondation de l'organisme, en 1987, et la façon dont ils se sont concrétisés par la suite en Afrique. Nous terminerons en dégagant les principales tendances qui émergent de ces nouvelles pratiques pour en analyser l'impact et en questionner la pertinence.

L'ÉBAUCHE D'UNE TRADITION

On retrouve cette tradition autant dans le sens donné à la définition du développement qu'à sa pratique, mais également dans le lien que l'organisation cherche à établir entre les deux objectifs de son mandat, soit le développement et l'éducation.

L'évolution de la notion de développement

Dès sa fondation, l'OCCDP définissait ce qu'elle préconisait comme pratique de développement et la relation qu'elle désirait entretenir avec

les populations du tiers monde (OCCDP, 1982: 14-18; Soucy, 1976: 20).

Cette pratique était liée à la notion même du développement qu'elle entendait promouvoir, soit un développement complet, incluant toutes les dimensions de l'être humain dans son milieu, basé sur une responsabilité partagée. Déjà, elle voulait accorder la préférence aux projets présentant un certain nombre de caractéristiques: des projets s'attaquant aux causes plutôt qu'aux symptômes du sous-développement et où les bénéficiaires apportent une certaine contribution; des projets qui impliquent ou stimulent une participation de la population locale, qui pourront éventuellement se continuer d'eux-mêmes et être reproduits par d'autres communautés; enfin, des projets prioritaires sur le plan du développement régional ou national.

Même si le concept de développement se définissait en termes plutôt dynamiques, Développement et Paix ne s'est pas fermé à des réalités d'ordre assistanciel. Ainsi, l'organisation a accordé un appui ponctuel à des projets de réhabilitation ou de reconstruction après des désastres ou des guerres; de plus, sa politique demeure de réserver 10 % des revenus de sa campagne de Carême à des appels d'urgence.

Tout en demeurant fondamentalement les mêmes, ces façons de voir se sont affinées avec le temps. Ainsi, en 1982, on cherche à assurer la continuité de l'action entreprise et sa prise en charge par les populations concernées. À l'intervention ponctuelle, on préfère des projets pouvant s'insérer peu à peu dans des programmes plus globaux et intégrés de développement. Du côté des clientèles, on désire appuyer surtout des groupes de base, des populations locales, des institutions ou mouvements qui représentent réellement ces populations ou encore, des groupes qui sont à leur service et font œuvre de formation ou de coordination. Dans les secteurs d'intervention, on veut privilégier les projets ayant une dimension éducative. Pour la première fois, la notion de développement dépasse – du moins dans les critères de sélection des projets – la sphère socio-économique pour atteindre le niveau politique. Désormais, on veut s'intéresser à des projets concernant les droits humains et à ceux qui appuient les mouvements et les efforts des peuples pour leur libération de toute forme d'oppression.

L'évolution de la pratique du développement

Développement et Paix a utilisé cette approche pour appuyer les projets qui lui venaient des divers pays d'Afrique. Sur le plan quantitatif, toutefois, un relevé statistique montre que les secours d'urgence ont pris une ampleur

peu commune par rapport à ce qui a été attribué aux autres continents, surtout lors de la grande famine en Éthiopie¹. De 1967 à 1986, l'Afrique a reçu plus des deux tiers (Développement et Paix, 1986: 19)² des sommes allouées pour répondre aux situations réclamant une aide immédiate et ponctuelle.

En ce qui concerne le programme régulier, les montants déboursés en Afrique et au Moyen-Orient³ de 1967 à 1986 – sauf de rares exceptions – ont varié entre 31 et 38 % du budget de développement. Si on ajoute à ce programme les sommes dépensées pour l'urgence, on obtient 44,3 % (Développement et Paix, 1986: 7), soit près de 10 % de plus que les montants octroyés au cours de cette même période à l'Amérique latine, continent qui a traditionnellement été le plus favorisé.

Sur le plan qualitatif, les statistiques sont plus rares. Celles que nous avons repérées révèlent que, de 1983 à 1986, le principal secteur d'intervention a été le développement communautaire, ce qui paraît consistant avec l'évolution de la pensée de l'organisation au sujet du développement. Parmi les autres, la santé a été largement favorisée par rapport à l'agriculture et à l'éducation/formation⁴. L'appui beaucoup plus faible accordé à ces deux secteurs d'activité peut surprendre si on considère l'importante fraction de la population africaine qui souffre de la faim et qui est analphabète. Il faut dire qu'ils ont été davantage pris en compte par la suite.

Certains pays ont profité davantage des appuis financiers de Développement et Paix. Le tableau 2 montre, par ordre d'importance, ceux qui, en Afrique, se trouvaient parmi les huit principaux bénéficiaires au monde de l'organisation. On verra, à sa lecture, que les engagements financiers ont varié au fil des ans.

On pourrait spéculer sur les raisons qui ont motivé ces choix. Il semble, à l'examen, qu'elles ont pu dépendre autant de la conjoncture économique et politique que de la qualité des partenaires locaux ou de la quantité de

-
1. L'appel spécial lancé à l'automne 1984 en faveur de l'Éthiopie a rapporté, avec la contribution de l'Agence canadienne de développement international, près de 18 millions \$.
 2. Voir le tableau 9, «Distribution par continent des montants envoyés en secours d'urgence», ACIDI-Aide humanitaire, fonds Reconstruction et réhabilitation, et appels spéciaux 1967-1986 – qui indique un montant de 25 569 400 \$ pour l'Afrique et le Moyen-Orient sur un total de 36 154 100 \$. Le pays du Moyen-Orient dont il est question ici est le Liban.
 3. Les pays du Moyen-Orient appuyés financièrement par Développement et Paix n'ont reçu qu'une faible fraction des montants attribués à ce secteur géographique.
 4. Après 1986, les projets de santé de type curatif ont été délaissés pour privilégier plutôt ceux de nature préventive. Ces derniers ont été considérés, dans les statistiques, comme faisant partie du secteur de l'éducation.

Tableau 1
 Afrique – Évolution dans les secteurs d'activité (1983-1990)
 (excluant les secours d'urgence)

	1983-1986	1987-1990
Développement communautaire	29,1	29,6
Santé	27,9	9,2
Agriculture	18,0	25,9*
Éducation/formation	14,3	28,0
Activités économiques	6,5	2,4
Droits humains	3,0	2,1
Autres	1,2	2,8
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Inclut 9,1 % en 1987-1988 pour le projet Sénégal.

Source: DÉVELOPPEMENT ET PAIX, *Rapports annuels*, Service des projets.

Tableau 2
 Afrique – Évolution par secteurs géographiques (1968-1990)
 (parmi les huit principaux pays bénéficiaires
 – incluant les secours d'urgence)

	68-70	71-75	76-80	81-85	86-90
Afrique du Sud				3	3
Burkina-Faso	2	7	7		
Cameroun	1	2	5		
Éthiopie		4	6		1
Ghana	3				
Kenya		3	2	2	4
Nigeria		1		8	
Sénégal					2
Sierra Leone				4	
Soudan				7	
Tanzanie		5	1	1	
Tchad			4		
Zambie		6	3	5	5
Zimbabwe				6	

Source: DÉVELOPPEMENT ET PAIX, *Rapports annuels*, Service des projets.

projets reçus d'un même pays et répondant aux critères établis par l'organisation. À cet égard, on peut se demander, par exemple, si la lutte

menée par la majorité noire au Zimbabwe et son lien avec l'Afrique du Sud, encore soumis au régime de l'apartheid, ont été des facteurs qui ont joué en faveur de ces pays. En fut-il de même de la sécheresse au Soudan, en Éthiopie et dans les pays du Sahel? Le critère du pays le plus pauvre a-t-il été déterminant dans d'autres cas?

Les liens avec le programme d'éducation

Il est intéressant de noter que dans la formulation de l'objectif de l'organisation, la Constitution de l'OCCDP place l'éducation du public canadien avant l'appui financier aux pays du tiers monde⁵. Ce travail d'éducation veut être continu et s'adresser, par-delà la «communauté chrétienne», à l'ensemble de la population canadienne. L'intention première était d'établir un lien étroit entre les deux composantes du mandat: le programme de développement et celui d'éducation⁶.

Comment établir de tels liens? D'une part, par la diffusion de principes similaires à ceux qui sont adoptés pour le programme de développement afin d'éveiller la conscience des gens d'ici sur les causes du mal-développement dans le tiers monde. D'autre part, par un appui tangible aux efforts de développement de ces peuples, appui qui prendra la forme de partage financier ou de gestes de portée politique ou morale (pétitions, cartes postales aux mères de la Place de mai, etc.). Mais aussi, en montrant de façon claire la concordance qui existe entre le développement que nous connaissons au Canada et le sous-développement grandissant des pays du tiers monde.

Une même philosophie est donc sous-jacente aux deux programmes. Elle exige toutefois une meilleure articulation pratique. Au cours de la période 1967-1987, cette articulation a eu de la difficulté à se concrétiser, du moins pour l'Afrique. Les liens qui ont pu exister semblent avoir relevé plus de la conjoncture que de la planification.

Tout au long de cette période d'implantation et de maturation, on a cherché à adapter la notion et la pratique du développement aux réalités de l'heure. La nécessité d'une action interdépendante et conjointe n'a toutefois pas réussi à susciter de véritables solidarités: il fallait trouver une

5. Voici un extrait significatif de la Constitution de l'OCCDP à cet égard: «Elle [l'organisation] a pour objectif de promouvoir la solidarité internationale par un programme d'éducation au Canada et par l'apport d'un appui financier, principalement par le financement de projets de développement socio-économique, dans les pays en voie de développement» (OCCDP, s.d.: 6).

6. «L'éducation du public canadien au développement international est une composante nécessaire de l'action de solidarité et de développement même du tiers monde» (OCCDP, 1982: 19).

formule qui assure une participation plus significative des populations concernées. Le colloque de 1987 fournira une occasion de relancer le débat et de préciser de nouvelles orientations.

UN TEMPS DE RELANCE

L'année 1987 marque le 20^e anniversaire de Développement et Paix. C'est une occasion d'analyser et de questionner le passé, mais surtout de formuler de nouveaux défis pour l'avenir. On organise un colloque auquel participent quelque 175 invités, dont seulement quelques-uns d'origine africaine. Le groupe a réfléchi sur la façon dont Développement et Paix s'était acquitté jusque-là de son mandat et il a essayé d'établir des priorités dans les actions à entreprendre.

Une vision plus globale du développement

Si, au cours de ce colloque, la notion de développement telle que décrite plus haut n'a pas été remise en question, les discussions en ateliers ont permis une certaine évolution et un raffinement de l'analyse (Développement et Paix, 1987: 5). Ainsi, devant la complexité des problèmes reliés au développement, on a pris conscience que pour obtenir des résultats satisfaisants, le développement et la solidarité dans la coopération doivent être appréhendés de façon globale et à plus long terme. Dans cette optique, on a voulu favoriser un financement pour une période d'au moins trois ans ainsi que des «projets de développement intégrés, orientés vers les besoins fondamentaux et l'auto-suffisance en tenant compte des valeurs et des cultures, des groupes de base engagés dans l'animation locale et la conscientisation de la population» (Développement et Paix, 1987: 26-29).

La brièveté des échanges – le colloque n'a duré que trois jours – n'a toutefois pas permis de dépasser le stade préliminaire de réflexion. Le rapport mentionne que «dans plusieurs cas, on aboutit à des pistes de solutions plutôt qu'à des propositions fermes quant aux orientations d'avenir». Il n'en demeure pas moins que les avenues ouvertes à ce moment ont inspiré l'action des années subséquentes.

Un développement mieux planifié et partagé

Pour mettre à jour une pratique du développement conforme aux principes énoncés plus haut, on a tenté de réviser et de préciser les critères pour la sélection des projets. Enfin, des recommandations ont été faites en regard du partenariat et de la planification stratégique.

Le partenariat devrait mener à une plus grande solidarité. Participantes et participants ont souhaité des relations plus longues et plus égalitaires, ce qui exige une collaboration plus étroite avec les partenaires, tant dans l'élaboration des critères de sélection des projets, dans leur choix de ces projets et leur évaluation. On a aussi demandé que les groupes de base participent de façon plus significative à la planification et à la réalisation de leurs projets. «Cela signifie laisser les gens décider de leurs priorités.» Pour ce qui est de l'Afrique, on a dit que «ce partenariat doit se développer avec les groupes qui sont engagés dans des luttes pour la liberté et la justice» et qu'il faut «accélérer le renforcement des liens avec les groupes de base».

Face à la planification, on a souhaité que «des stratégies plus larges sur le plan régional, national et sectoriel» soient élaborées, qui pourraient se concrétiser, par exemple, par des campagnes nationales d'alphabétisation, des programmes destinés aux femmes, etc. et qui aideraient à conscientiser la population. Cela permettrait un développement plus efficace et durable. De plus, la planification devrait se faire à partir des priorités énoncées par les partenaires, d'où la nécessité de définir un nouveau type de partenariat. En Afrique, par exemple, les priorités géographiques énoncées ont été l'Afrique du Sud, la Namibie et les pays de la ligne de front. Tout cela «suppose un processus par lequel Développement et Paix travaille avec ses partenaires africains pour développer une analyse commune des éléments du sous-développement en Afrique et dans ses sous-régions».

Les liens avec le programme d'éducation

On a souhaité que ces liens s'expriment de plus en plus par le biais de la solidarité et du partenariat. Les deux éléments constituent, en fait, les principaux défis énoncés pour les années à venir dans l'atelier continental (Afrique) du colloque. Désormais, a-t-on dit, le partenariat doit être «basé sur la solidarité et non sur la charité» et il doit tendre à développer conjointement «des analyses critiques sur la situation mondiale actuelle» et qui montrent «les liens entre les diverses situations».

Deux grandes questions ont émergé des discussions. Premièrement, le développement doit-il être réservé à quelques-uns ou être destiné à la masse? Deuxièmement, les modèles de développement doivent-ils être conçus par les agences du Nord ou par les partenaires du Sud? Sur ce dernier point, les participantes et participants au colloque ont opté clairement pour une action solidaire: «Les peuples doivent être maîtres de leur destinée. Le peuple doit assurer son propre développement qui respecte son histoire et sa culture et non pas se faire imposer un modèle

de développement comme c'est le cas généralement» (Développement et Paix, 1988: 4). Un constat se dégage de ces échanges: désormais, Développement et Paix ne pourra échapper aux défis que pose l'action solidaire, ce qui l'obligera à effectuer à brève échéance des changements fonctionnels et structurels.

NOUVELLES TENDANCES

Les conclusions du colloque ne sont pas demeurées lettres mortes, ni en ce qui concerne la planification stratégique ni en ce qui concerne le partenariat. L'appel dans ce sens était d'autant plus pressant que les conditions socio-économiques des pays du tiers monde se détérioraient au lieu de s'améliorer pour de multiples raisons: situations de guerre, accroissement exponentiel de la dette extérieure, imposition d'ajustements structurels, ingérence politique des pays du Nord, etc.

Un plan stratégique de développement

En 1988, le Service des projets, à la demande du Conseil national, entreprend une nouvelle expérience. Il formule un plan stratégique (Développement et Paix, 1988) triennal qui, tout en tenant compte de ce qui avait été fait jusqu'alors, donne une nouvelle orientation basée sur les discussions qui ont eu lieu à l'occasion du 20^e anniversaire de l'organisation.

Trois grands objectifs soutiennent ce plan. Le premier vise à améliorer la qualité même du développement préconisé jusque-là par l'organisation. Les deux autres apparaissent comme des compléments au premier: ils veulent rendre ce développement plus solidaire par l'établissement d'un véritable partenariat et concrétiser davantage les liens entre le programme de développement et l'action éducative de l'organisation.

Une pratique plus rationnelle et solidaire

C'est ainsi que s'est peu à peu développé un travail de concentration géographique et sectorielle des appuis jusque-là disséminés aux quatre coins de la planète et dans tous les domaines d'activité. Cela afin de mieux répondre aux besoins des partenaires et de gérer plus efficacement le programme de développement. En Afrique, une première identification des pays prioritaires et secondaires a été effectuée⁷. Des questions

7. *Afrique francophone*. Pays prioritaires: Burkina-Faso, Tchad, Bénin, Togo, Cameroun, Rwanda et Sénégal. Pays secondaires: Algérie, Niger, Guinée-Bissau, Zaïre, Côte-d'Ivoire, Madagascar, Burundi et Égypte.

demeurent de sorte que des ajustements sont toujours possibles. En plus de ces catégories, l'expérience a conduit à la définition de pays dits «spéciaux». Ces pays sont situés dans des zones où l'appui à des projets ou programmes est difficile, mais où «une action est possible et où une présence de Développement et Paix est nécessaire» (Développement et Paix, 1989: 4). Entrent dans cette catégorie, le Soudan, l'Angola, l'Éthiopie (incluant le Tigray et l'Érythrée) et le Mozambique.

Pour s'assurer une action plus fructueuse, on est passé peu à peu de l'appui annuel à des projets diversifiés et non reliés entre eux, au financement de programmes triennaux⁸ parfois en conjonction avec d'autres ONG de coopération. L'élaboration de ces programmes a l'avantage de favoriser une stratégie d'intervention. Sur ce point, la situation en Afrique est variée. Au Sénégal, Développement et Paix a signé, en 1988, une entente triennale avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le cadre de son programme d'action convergente. En plus de la production agricole, le programme de Tambacounda assure l'autogestion paysanne, la formation des producteurs et productrices, la recherche, le développement communautaire et la promotion féminine. Un deuxième programme est en gestation au Burkina-Faso et d'autres sont en train de s'élaborer en Afrique du Sud, au Bénin, au Sierra Leone et au Nigeria. Des éléments de programmes existent en Éthiopie, au Mozambique et en Angola. Dans ces trois pays, Développement et Paix travaille en collaboration avec les ONG canadiennes. Au Mozambique, une coalition de vingt d'entre elles appuie, depuis 1987, un programme concerté de développement et d'aide d'urgence dans la province de Nampula. En Éthiopie, Développement et Paix participe au soutien de deux programmes ruraux intégrés depuis 1989. Quant au programme Angola, il n'existe que depuis 1990.

Ce type d'action plus «pro-actif» par rapport à l'attitude de «réaction» précédente, demande plus de réflexion et de planification avec les populations du Sud. C'est pour cela que la recherche d'un partenariat plus significatif découle logiquement de cette nouvelle approche. Il devrait se concrétiser dans une participation plus grande au processus d'élaboration, de décision, de gestion et d'évaluation des projets et programmes et s'étendre à l'activité éducative au Canada.

Afrique anglophone. Pays prioritaires: Kenya, Zimbabwe, Afrique du Sud, Namibie et Sierra Leone. Pays secondaires: Zambie, Ghana, Nigeria, Ouganda, Tanzanie et Lesotho.

8. La définition du programme demeure encore très large: un programme peut être constitué de plusieurs projets reliés par un même objectif (c'est-à-dire un programme d'éducation populaire); une activité s'étendant à tout un secteur géographique (à savoir la culture de la banane dans 10 villages avoisinants); divers projets se complétant les uns les autres pour permettre le démarrage d'une région donnée (soit l'adduction d'eau, la construction de routes, les services socio-sanitaires, l'éducation, etc.).

En Afrique, les partenaires sur place ne sont pas encore très nombreux. Plusieurs sont tout de même identifiés⁹. Quant aux évaluatrices et évaluateurs locaux, deux équipes ont été formées, l'une au Zimbabwe et l'autre au Sierra Leone. Une particularité du travail de développement en Afrique est la concertation avec d'autres organisations comme le réseau catholique de la Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE) pour l'Afrique australe, mais également le partage du financement avec des consortiums comme le Partenariat Afrique-Canada¹⁰ (PAC), la Coopération Canada-Mozambique (COCAMO) au Mozambique, Solidarité Canada-Sahel, le Programme Angola et l'opération «Trans-frontière» pour l'Éthiopie. À cet égard, le Partenariat Afrique-Canada constitue une expérience particulière qui lui vient de sa conception et de sa pratique du partenariat. Au PAC, les partenaires (ONG africaines) participent à l'établissement des priorités, à la définition de leurs besoins et au processus de décision.

Une façon de vivre un partenariat plus égalitaire a été de créer des fonds délégués au Bénin, au Cameroun, au Sierra Leone, en Tanzanie, au Zaïre, en Zambie et au Zimbabwe. Ces fonds, destinés à financer des petits projets, sont administrés localement par une organisation nationale ou régionale. Cette organisation et Développement et Paix s'entendent préalablement pour définir les critères qui régiront la sélection des projets. Souvent, plusieurs organisations contribuent à de tels fonds.

Des liens plus marqués entre les deux programmes

Les partenaires africains participent à l'occasion aux activités éducatives au Canada. Il en est de même du personnel du Service des projets, qui collabore à sa façon aux campagnes d'éducation ou aux sessions de formation des membres. Parfois, un lien s'établit au niveau de la programmation: ainsi, les campagnes d'automne 1988 et 1989 ont toutes deux porté sur l'Afrique australe, plus particulièrement l'Afrique du Sud. Alors que les membres incitaient la population canadienne à adresser des lettres au gouvernement canadien demandant de condamner la guerre que livre l'Afrique du Sud à ses voisins et d'augmenter l'aide aux pays de la ligne de front (en 1988) ou à réclamer l'application de sanctions économiques

9. Pays où des partenaires ont été identifiés: Kenya (4), Afrique du Sud (3), Zimbabwe (1), Namibie (2), Sierra Leone (1), Nigeria (1), Sénégal (2), Éthiopie (3), Égypte (1), Burkina-Faso (2), Tchad (3), Cameroun (3), Bénin (3), Rwanda (2), Tanzanie (1).

10. Le PAC est une coalition d'ONG canadiennes qui gère, depuis 1986, un fonds de 75 millions \$ provenant du gouvernement canadien. Il négocie présentement un renouvellement de l'entente pour une autre période de cinq ans.

totales contre l'Afrique du Sud, en l'absence de changements fondamentaux au régime de l'apartheid (1989), le Service des projets assurait un appui financier important.

Au cours de cette période, la mise en place d'une structure de partenariat constitue une réalisation importante, si on considère que Développement et Paix a toujours préconisé un développement à base d'interdépendance, de respect mutuel et de responsabilité partagée. Par ailleurs, les collaborations avec d'autres ONG du Nord et du Sud par le truchement de coalitions et de consortiums peuvent être considérées comme d'autres expressions de solidarité. Enfin, la création de fonds délégués et la mise en place de programmes triennaux de développement ne peuvent que stimuler une prise en charge des populations concernées. Par contre, l'absence quasi totale de liens entre des mouvements populaires du Sud et du Nord constitue à ce jour une lacune importante à combler et un véritable défi de solidarité.

CONCLUSION

Cette courte rétrospective montre qu'à Développement et Paix, la pensée et la pratique du développement n'ont cessé d'évoluer depuis les origines de l'organisation. Cependant, un écart considérable existe toujours entre l'idéal entrevu et la réalité, de sorte qu'on peut se demander si l'organisme a vraiment réussi à promouvoir un développement à la mesure de ses aspirations.

Le mot solidarité, on l'a vu, qualifie à la fois le développement et le partenariat préconisés par Développement et Paix. Le concept de développement solidaire constitue à sa façon une utopie, celle d'un monde où règnent justice, paix et harmonie. Comme tel, il ne peut qu'indiquer un idéal à atteindre. Mais l'utopie demeure une composante essentielle de toute démarche collective du fait qu'elle permet aux citoyennes et aux citoyens d'entrevoir de nouvelles frontières pour leurs sociétés. Elle peut dès lors devenir une force de transformation des réalités sociales si elle se matérialise dans une pratique.

Dans le cas qui nous occupe, le partenariat devient un lieu privilégié d'incarnation du développement solidaire. De ce fait, il constitue une mesure importante de l'impact et de la pertinence de l'action de Développement et Paix dans sa lutte contre le mal-développement. Mais le partenariat n'épuise pas la solidarité: d'autres avenues devront être envisagées, explorées ou davantage exploitées. Ainsi, la constitution de fonds délégués peut contribuer à niveler le degré d'intervention des deux

parties, d'autant plus qu'il concerne la question financière. Cette dernière, on le sait, constitue le plus grand obstacle à l'avènement d'une véritable solidarité.

En Afrique, Développement et Paix a vu son action se préciser progressivement depuis 23 ans. Trop souvent sollicité pour des interventions ponctuelles lors de cataclysmes ou de guerres, il a dû peu à peu élaborer des stratégies de développement dans des conditions parfois difficiles. Aujourd'hui, son action présente encore des faiblesses importantes, mais elle s'est consolidée surtout grâce à l'identification de personnes et de groupes partenaires ainsi qu'à la recherche de programmes de développement mieux définis.

En fait, Développement et Paix pourra évaluer positivement la qualité de son action solidaire lorsque des personnes réunies parviendront à donner un sens à des actions partagées et à maîtriser jusqu'à un certain point leur existence. Et cela, tant au Nord qu'au Sud.

Bibliographie

- CONFÉRENCE CATHOLIQUE CANADIENNE (CCC) (1966). *Fonds national d'aide aux pays en voie de développement*, 13 octobre.
- CCC (1968). *Lettre pastorale collective de l'épiscopat canadien*, 14 mars.
- DÉVELOPPEMENT ET PAIX (1986). *Vingt ans de coopération au développement international*, Document 1, novembre.
- DÉVELOPPEMENT ET PAIX (1987). *Rapport. Colloque national, 6-8 novembre 1987*.
- DÉVELOPPEMENT ET PAIX (1988). *Programme de développement – Plan stratégique 1988-1991*, Service des projets, 38 p.
- DÉVELOPPEMENT ET PAIX (1989). *Rapport à mi-terme sur le plan stratégique 1988-1991 – Programme de développement*, Service des projets, septembre.
- ORGANISATION CATHOLIQUE CANADIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX (OCCDP) (sans date). *Constitution*.
- OCCDP (1982). *Principes de base et orientations*, novembre.
- SOUCY, Nelson (1976). «Définir nos priorités en coresponsabilité avec nos partenaires du Tiers-Monde», *L'Escargot*, vol. 2, n° 4, septembre.